319 (2026-2027) - N°2

# PARLEMENT

DE LA

# COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

20 OCTOBRE 2026

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION[1]

VISANT À GARANTIR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE

# RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA SANTÉ, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR MME MARIE JACQMIN

[1] Voir doc. 319 (2026-2027) n°1.

# TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation par Mme Pécriaux, co-auteure de la proposition de résolution... 3
2 Discussion générale ..... 6
3 Vote et confiance..... 19

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances a examiné, au cours de sa réunion du 20 octobre 2026, la proposition de résolution visant à garantir le maintien de la qualité et de l'accessibilité de l'offre dans le secteur de l'enfance, déposée par Mme Pécriaux Sophie, M. Fontaine Eddy, Mme Agic Leila, M. Casier Martin, Mme Muratore Sylvie, M. Witsel Thierry, Mme Hanus Mélissa et M. Lefebvre Bruno (doc. 319 (2026-2027) n° 1).[2]

# 1 Présentation par Mme Pécriaux, co-auteure de la proposition de résolution

**Mme Pécriaux (PS),** co-auteure de la proposition de résolution, rappelle que les acteurs du secteur de l'enfance ont, à plusieurs reprises au cours des derniers mois, fait état des difficultés profondes auxquelles ils sont confrontés. Elle précise que ces difficultés ne sont pas toutes imputables à la ministre Lescrenier, mais estime que certaines de ses décisions les ont amplifiées.

Elle évoque tout d'abord la non-indexation des subventions des opérateurs de l'enfance, décidée par le gouvernement MR–Les Engagés dans le cadre du budget initial 2026. Si cette mesure doit être limitée à l'année civile 2026, ce dont elle souhaite s'assurer, ses effets seront récurrents puisqu'elle représente une perte structurelle annuelle de 11 millions d'euros. Elle précise que dès décembre 2025, les acteurs de terrain ont dénoncé ses conséquences potentielles sur l'emploi, la qualité et l'accessibilité des services, alors que certains opérateurs se trouvaient déjà dans une situation financière particulièrement critique. Cette mobilisation a d'ailleurs conduit le conseil d'administration de l'ONE à débloquer une aide exceptionnelle permettant de résorber une partie des difficultés. Cette difficulté a été démontrée

[2] Ont participé aux travaux de la commission :
- Mme Bluge (Présidente), M. Tzanetatos, Mme Barzin, Mme Schepmans
- M. Witsel (en remplacement de M. Fontaine), Mme Agic, Mme Pécriaux
- Mme Fafchamps, Mme Jacqmin, Mme Lange
- M. Bauwens (en remplacement de Mme Revelo Paredes)
- Mme De Re

Ont assisté aux travaux de la commission :
- M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR
- Mme Meulder, collaboratrice du groupe MR
- M. Singer, collaborateur du groupe PS
- Mme Dethier, collaboratrice du groupe Les Engagés
- Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

lors des auditions organisées au parlement au printemps 2026. Selon l'intervenante, celles-ci ont clairement témoigné de la fragilité financière de nombreux opérateurs, soumis à la stagnation des moyens alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la diminution des capacités d'intervention des pouvoirs publics et à la remise en question d'aides à l'emploi. Ces contraintes pèsent sur un secteur déjà éprouvé, confronté à d'importantes pénuries de personnel et à des conditions de travail de plus en plus pénibles.

Face à ces signaux d'alerte, Mme Pécriaux indique que son groupe attendait une prise de conscience de la majorité et des engagements concrets. Il espérait notamment une révision de la trajectoire d'économies imposée au secteur ainsi qu'une communication claire sur les moyens destinés à financer l'ensemble des engagements de la Déclaration de politique communautaire. Elle regrette que le gouvernement ait, au contraire, confirmé intégralement cette trajectoire en août dernier.

L'intervenante en rappelle les différentes composantes : le gel de l'indexation des moyens de fonctionnement de l'ONE jusqu'en 2029, entraînant à terme une perte de 19 millions d'euros par an ; la non-indexation des subventions des opérateurs en 2026, représentant une réduction structurelle de 11 millions d'euros par an ; des économies complémentaires sur la dotation de l'ONE liées aux dépenses informatiques, à hauteur de 9 millions d'euros par an ; enfin, un effort de rationalisation de 5 millions d'euros à partir de 2029 dans le cadre du nouveau contrat de gestion. Elle souligne que l'ensemble représente 44 millions d'euros d'économies structurelles annuelles à partir de 2029 et 137 millions d'euros d'économies cumulées sur la législature.

Mme Pécriaux relève que la confirmation de cette trajectoire s'est accompagnée, pour la première fois, de l'identification par l'ONE de pistes concrètes pour la mettre en œuvre. Celles-ci concernaient notamment des coupes dans les subventions de l'accueil temps libre, les moyens des équipes SOS Enfants, les budgets des écoles de devoirs et les politiques de vaccination. Elle rappelle les vives réactions suscitées par ces perspectives au sein du secteur.

À la suite de cette polémique, la ministre a affirmé ne pas vouloir réduire les services aux familles, augmenter les prix ou supprimer des emplois. Mme Pécriaux prend acte de ces déclarations, formulées dans la presse, sur les réseaux sociaux et à la tribune du parlement, selon lesquelles les économies demandées à l'ONE n'affecteront ni la qualité ni l'accessibilité des services. Si elle considère ces déclarations comme rassurantes, elle souligne qu'elles ne précisent pas encore la manière dont les économies seront effectivement réalisées.

Elle relève encore que la ministre envisage de dégager les montants concernés dans les moyens consacrés au fonctionnement et à la gouvernance de l'ONE, en supprimant des doublons, en améliorant l'efficacité, en procédant à des rationalisations administratives et en intervenant sur certains programmes informatiques. L'intervenante doute que de telles économies puissent être réalisées sans conséquence sur l'emploi et, à tout le moins, sur les services de deuxième ligne. Elle précise toutefois que son groupe appréciera les décisions lorsqu'elles seront concrétisées dans le futur contrat de gestion de l'ONE et, le cas échéant, dans d'autres textes.

Elle insiste sur la volonté de son groupe d'adopter une attitude constructive et nuancée si les gains d'efficience annoncés permettent de respecter les garanties demandées sans entraîner de conséquences sociales dommageables. Dans l'attente, compte tenu des incertitudes persistantes et de l'importance des montants en jeu, Mme Pécriaux estime indispensable de traduire les propos de la ministre dans un texte engageant le parlement. Il s'agit de rassurer rapidement les acteurs de terrain et de leur donner la prévisibilité nécessaire à la poursuite de leurs missions.

Elle explique que la proposition de résolution déposée par le groupe socialiste vise précisément à donner une traduction parlementaire aux engagements de la ministre. Le texte demande que les économies ne soient pas réalisées au détriment des secteurs de l'enfance, qu'elles n'entraînent aucune augmentation de la facture des parents et qu'elles ne provoquent aucune diminution de la qualité et de l'accessibilité de l'offre ni de l'emploi. Au-delà de ces garanties, la proposition entend inscrire le soutien au secteur dans une perspective d'avenir, en demandant le respect des engagements de la Déclaration de politique communautaire. L'intervenante cite notamment la création de places supplémentaires, la pérennisation des places existantes, l'amélioration des normes d'encadrement dans les milieux d'accueil et l'adoption d'un plan concret destiné à renforcer l'attractivité des métiers de l'enfance. Elle souligne que ces engagements doivent bénéficier d'un financement adéquat, les secteurs concernés étant déjà réduits au minimum vital.

Mme Pécriaux précise enfin que la proposition a été rédigée dans une volonté de consensus. Elle souhaite qu'elle permette de rassurer durablement les secteurs face aux perspectives de coupes budgétaires et d'affirmer une volonté politique partagée de les soutenir à la hauteur des enjeux qu'ils portent pour les enfants. Elle appelle dès lors ses collègues à se rallier au texte.

## 2 Discussion générale

**M. Bauwens (PTB)** remercie les auteurs de la proposition de résolution et annonce d'emblée que son groupe la soutiendra dès lors qu'elle met en évidence les conséquences dommageables des décisions des partis de la majorité sur le secteur de l'enfance.

L'intervenant rappelle que ce gouvernement a déjà réduit les moyens de l'ONE et décidé la non-indexation des subventions, qui touche notamment les crèches, les accueillantes, les équipes SOS Enfants et l'accueil extrascolaire. Il considère également que la norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein pour sept enfants est abandonnée dans les faits, dès lors que son application sur le terrain demeure difficile ou n'est pas assurée.

Il reproche au gouvernement d'avoir pris ces décisions sans en évaluer préalablement les conséquences. Il établit un parallèle avec les débats relatifs à d'autres secteurs, notamment l'enseignement, et déplore que la majorité demande aux parlementaires de lui faire confiance sans fournir suffisamment de précisions sur les effets des mesures soumises à leur vote. Le député s'interroge sur les assurances de la ministre Lescrenier selon lesquelles les économies porteront sur le fonctionnement de l'ONE sans affecter les professionnels ni les familles. Il constate que plusieurs questions restent sans réponse : les modalités concrètes de réalisation de ces économies, leur capacité à atteindre les montants attendus et les mesures qui seraient prises si elles se révélaient insuffisantes.

Il rappelle que les frais de fonctionnement représentent 7 % des dépenses de l'ONE. Il insiste sur les missions concrètes exercées par les travailleurs concernés : le soutien aux parents, l'accompagnement des structures d'accueil, la vérification du respect des normes dans les nouvelles crèches afin de prévenir les accidents, les réponses aux questions des directions et des familles ainsi que les missions médicales. Il souligne que ces travailleurs ont besoin de moyens suffisants pour exercer leurs fonctions correctement et dans de bonnes conditions. La réduction du budget de fonctionnement lui paraît dès lors préoccupante. Il demande à la ministre de préciser où les économies seront réalisées et de démontrer qu'elles n'auront pas de conséquences sur le terrain, les enfants et les familles, afin de rassurer le secteur.

L'intervenant revient ensuite sur la non-indexation des subventions, qu'il qualifie de mesure particulièrement dommageable pour les acteurs de terrain. Il estime que le gouvernement en a minimisé la portée et indique qu'elle représente, selon les situations, une perte de 300 à 350 euros par place d'accueil. Il conteste également la présentation de cette mesure comme étant limitée à une seule année :

la reprise ultérieure de l'indexation sur une base réduite ne permettra pas de compenser la perte initiale, dont les effets se prolongeront.

Si l'aide exceptionnelle de l'ONE a partiellement compensé cette perte, M. Bauwens avertit qu'en l'absence de rattrapage, des crèches seront confrontées, dès l'année suivante, à des choix difficiles. Il rapporte des témoignages évoquant des réductions d'horaires, une diminution de la qualité ou de la variété des repas et la fermeture de places d'accueil d'urgence. Il estime que les services ne bénéficiant pas de subventions publiques complémentaires risquent de devoir fermer en 2027. Ces conséquences concrètes justifient, à ses yeux, l'initiative du groupe socialiste.

Le commissaire aborde également la question des emplois relevant du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE). Il prend acte de l'annonce de la ministre selon laquelle la petite enfance sera préservée des économies envisagées, mais s'interroge sur les effets indirects des mesures touchant les communes. Il souligne que certaines d'entre elles utilisent des emplois APE communaux pour engager du personnel dans les milieux d'accueil ou dans d'autres structures liées à l'enfance. Il se demande dès lors comment le gouvernement garantira que ces opérateurs ne subiront pas les conséquences des réductions affectant ces emplois et constate qu'aucune réponse n'a, à ce stade, été apportée à cette question.

L'intervenant fait état d'une perte de confiance des acteurs concernés à l'égard du gouvernement. À l'appui de son propos, il cite le dernier avis du Conseil d'avis de l'ONE, qui estime ne pouvoir discerner dans la politique menée qu'un objectif d'économie dépourvu de considération pour les acteurs assurant quotidiennement les missions de prévention, d'accompagnement et d'accueil. Il rejette dès lors l'idée selon laquelle l'opposition ou les travailleurs susciteraient des inquiétudes injustifiées et attribue celles-ci aux politiques de réduction budgétaire menées depuis deux ans, notamment dans les secteurs de la jeunesse et de la petite enfance.

En conclusion, M. Bauwens réaffirme le soutien du PTB à la proposition de résolution, qui demande au gouvernement de prendre des engagements clairs. Il précise toutefois que son adoption ne constituerait qu'une première étape. Son groupe appelle à un véritable plan d'investissement dans la petite enfance, comprenant la création de places, l'engagement de personnel, la revalorisation des salaires et la gratuité de l'accueil. Il souligne que les professionnels méritent d'être respectés et défend l'accueil de l'enfance comme un droit accessible à tous, et non comme une marchandise.

**Mme De Ré (Ecolo)** illustre les réalités quotidiennes du secteur en évoquant les nombreuses tâches accomplies, dès le début de la journée, par une puéricultrice : accueillir, changer, consoler et nourrir les enfants, rassurer les parents, être attentive

à l'état de santé des enfants et assurer le suivi administratif de leur familiarisation. Elle souligne que ces professionnelles connaissent concrètement les conséquences du manque de personnel, auquel elles sont confrontées quotidiennement.

L'intervenante rappelle que les auditions ont largement confirmé les difficultés du secteur : des pénuries de personnel généralisées, des milieux d'accueil dont la situation financière compromet la poursuite des activités, une offre de places insuffisante au regard des besoins des familles et un accueil extrascolaire sous tension. Elle insiste sur l'urgence d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers de la petite enfance. Ces constats, formulés depuis le début de la législature, émanent des acteurs qui assurent le fonctionnement du secteur et ne relèvent pas des seules critiques de l'opposition.

Face à cette situation, Mme De Ré déplore la non-indexation des subventions en 2026, dont la perte ne sera jamais rattrapée. Elle évoque un manque à gagner de plusieurs centaines d'euros par place, tout en relevant l'absence d'une évaluation précise de l'impact de la mesure, des difficultés rencontrées et des milieux d'accueil les plus touchés. Certains services avertissent qu'ils risquent de fermer en 2027. Or, ces mêmes acteurs sont également appelés à développer les nouvelles formes d'accueil, notamment les mini-accueils, mises en avant par le gouvernement. Elle estime contradictoire d'annoncer la création de places tout en fragilisant les opérateurs chargés de les ouvrir.

Au regard des déclarations médiatiques, des interventions au parlement et de certains documents échangés entre le gouvernement et l'ONE, l'intervenante considère que les orientations futures du secteur commencent à se dessiner. Elle regrette qu'elles paraissent traduire la seule vision du gouvernement, plutôt que résulter d'une négociation équilibrée et concertée du contrat de gestion, susceptible de dégager un consensus.

Mme De Ré exprime d'abord ses préoccupations concernant l'accès aux milieux d'accueil. Elle s'oppose à une orientation donnant la priorité aux enfants dont les parents travaillent, suivent une formation ou recherchent un emploi. Elle s'interroge sur la place réservée aux autres enfants, notamment ceux dont un parent est malade ou dont la famille connaît de grandes difficultés sociales et économiques. Elle souligne également le risque d'enfermer certains parents, particulièrement les femmes, dans un cercle vicieux : avoir cessé de travailler faute de place d'accueil pourrait les priver d'un accès prioritaire, alors même qu'une place leur est nécessaire pour reprendre une activité professionnelle.

L'intervenante rappelle que la crèche ne constitue pas uniquement un service de garde permettant aux parents de travailler, mais remplit une mission d'accueil centrée sur l'enfant. Elle souligne que cette conception repose sur les recherches, les réformes du secteur et l'expertise professionnelle. Réduire l'accueil à une fonction de garde reviendrait, selon elle, à ignorer ces acquis et à dévaloriser davantage des métiers qui souffrent déjà d'un manque de reconnaissance.

Elle aborde ensuite la participation financière des familles, en rappelant que l'accessibilité suppose non seulement de disposer d'une place, mais aussi de pouvoir en assumer le coût. Son groupe se montre ouvert à une répartition plus juste de cette participation, dans le prolongement des mesures prises sous la législature précédente pour accroître la contribution des revenus les plus élevés. Elle précise toutefois que le maintien de la gratuité pour les publics les plus précaires constitue une ligne rouge pour Ecolo.

Concernant la création de places, la députée regrette l'absence d'une vision claire de la programmation de nouvelles places, au-delà de la concrétisation de décisions antérieures. Elle craint parallèlement que les moyens des crèches subventionnées soient réduits au profit de modèles innovants ou de partenariats avec des entreprises. Tout en affirmant la nécessité de disposer de l'ensemble des places d'accueil, elle dénonce un climat de mise en concurrence entre les modèles. Elle estime que les orientations de la ministre compromettent la qualité et ouvrent la voie à une marchandisation de la petite enfance.

L'intervenante précise que la qualité repose notamment sur un nombre suffisant d'adultes auprès des enfants. Elle rappelle que les travaux menés avec le secteur et les experts ont établi le besoin de 1,5 puéricultrice pour un groupe de 7 enfants, conformément à l'engagement pris dans le cadre de la réforme portée par Alda Greoli lorsqu'elle était ministre de l'Enfance. Elle souligne également l'importance de la formation et du temps nécessaire pour observer le développement des enfants, échanger avec les parents et assurer un accompagnement de qualité. Mme De Ré ajoute que cette exigence concerne aussi la démarche des éco-crèches, notamment la qualité de l'alimentation et les produits auxquels les enfants sont exposés quotidiennement, à un âge où leur organisme est particulièrement vulnérable.

Elle relaie ensuite les inquiétudes du secteur quant à une possible fragilisation de la prévention. Les orientations évoquant une réaffectation des moyens lorsque leur plus-value n'est pas démontrée lui paraissent préoccupantes dans un contexte d'économies. Elle craint que les associations partenaires soient ainsi contraintes de justifier leur utilité pour assurer leur survie. Elle rappelle que les consultations de

l'ONE constituent, pour de nombreuses familles, un premier contact avec le système de santé et plaide pour un renforcement de la prévention plutôt que pour sa mise sous condition.

L'intervenante revient enfin sur les économies envisagées au sein de l'ONE, à travers une révision des ressources humaines et une transformation de l'organisation fondée sur des rapports de consultants. Elle souligne que ces mesures concernent des travailleurs qui accompagnent l'ensemble du secteur, notamment les crèches, les familles et l'accueil extrascolaire. Tout en rappelant l'engagement de la ministre de ne pas toucher le terrain, elle estime qu'il n'est pas possible d'accroître les missions tout en réduisant les moyens. Selon ses termes, il n'y a « pas d'argent magique » : on ne peut pas faire plus avec moins. Mme De Ré s'interroge sur la volonté annoncée de recentrer l'ONE sur ses missions essentielles, sans que soient précisées celles qui ne le seraient pas. Elle conteste également l'idée que les réductions de moyens puissent rester sans conséquences. Selon elle, les économies affectent déjà le terrain et les décisions prises depuis le début de la législature produisent des effets concrets.

En conclusion, Mme De Ré annonce un soutien résolu de son groupe à la proposition de résolution, qui répond aux demandes du secteur. Elle souligne que les choix du gouvernement concernant l'ONE dans les prochaines semaines constitueront une autre échéance déterminante. Elle estime que les familles, les enfants et les professionnels doivent pouvoir attendre davantage qu'une situation simplement moins défavorable que celle initialement redoutée et assure que son groupe restera attentif à ces enjeux.

**M. Tzanetatos (MR)** remercie le groupe socialiste pour sa proposition de résolution et rappelle que celle-ci s'appuie sur des éléments déjà examinés en commission en septembre dernier, notamment une note interne de l'ONE dont la diffusion a suscité de vives réactions.

L'intervenant souligne d'emblée que la majorité et l'opposition partagent les mêmes objectifs : garantir un accueil de qualité, renforcer l'accessibilité pour les familles et fournir des conditions de travail dignes pour les professionnels.

Ses réserves portent sur la méthodologie suivie par le groupe socialiste. Il estime que la manière dont les informations issues de la note interne de l'ONE ont été relayées dans la presse, puis dans les questions et les prises de position politiques, a contribué à susciter la peur. Il reproche à l'opposition de présenter les pistes concernant l'accueil temps libre, les équipes SOS Enfants, les écoles de devoirs et la vaccination comme traduisant une volonté du gouvernement et de la ministre de réduire les moyens qui leur sont affectés, alors qu'aucune décision n'a été prise en ce

sens. Il considère que cette démarche a alimenté des inquiétudes auxquelles la ministre a ensuite dû répondre.

Le député s'étonne que, après avoir demandé à la ministre de rassurer le secteur en commission, les auteurs de la proposition souhaitent désormais traduire ses assurances dans une proposition, alors que les modalités des mesures restent en cours d'élaboration. Il juge cette initiative prématurée. S'il comprend que les perspectives de réductions budgétaires puissent susciter des inquiétudes, il conteste que les intentions prêtées au gouvernement correspondent aux mesures prises ou envisagées.

L'intervenant rappelle le contexte budgétaire dans lequel s'inscrit l'action du gouvernement et souligne que différents secteurs, dont l'enseignement, sont appelés à contribuer à l'effort. Il indique que des négociations sont en cours concernant l'ONE. Il rappelle toutefois que la ministre a précisé que cet effort ne porterait pas sur les services du secteur eux-mêmes, en citant l'accueil temps libre, les équipes SOS Enfants et la vaccination, mais qu'une meilleure efficience dans l'affectation des moyens de l'Office serait recherchée.

Réagissant aux propos de Mme De Ré sur l'absence d'« argent magique », M. Tzanetatos souligne la nécessité de s'interroger systématiquement sur l'efficacité de la dépense publique. Il conteste l'idée selon laquelle une augmentation des moyens conduirait nécessairement à de meilleurs résultats. À cet égard, il affirme que, sous la précédente ministre Ecolo, 2.000 places d'accueil ont disparu malgré une hausse des moyens. Il en conclut que l'évolution des budgets ne suffit pas, à elle seule, à garantir l'efficacité des politiques menées. Il défend dès lors la recherche d'économies par une réorganisation interne de l'ONE. Selon lui, les deniers publics doivent financer les missions de service public plutôt que des lourdeurs administratives.

Il rappelle que l'Office n'a pas pu proposer un contrat de gestion et que le gouvernement a repris la main, conformément au décret. Des lignes directrices ont été validées et doivent désormais être concrétisées. Il demande de laisser le temps nécessaire à ce travail, tout en maintenant une vigilance sur le respect des objectifs communs. Il précise que plusieurs pistes ont été évoquées, sans qu'aucune ne soit, à ce stade, validée.

M. Tzanetatos relève ensuite ce qu'il considère comme des contradictions dans la proposition de résolution. Il observe que ses développements reconnaissent la possibilité de gains d'efficacité au sein de l'ONE, tandis que son dispositif exclut toute perte d'emploi, y compris parmi le personnel de l'Office. Il reproche également

au texte de ne prévoir ni financement, ni recettes, ni redéploiement de moyens, ni priorisation.

L'intervenant évoque par ailleurs un endettement de l'ONE de 75 millions d'euros, qu'il rattache aux obligations imposées par le précédent contrat de gestion sans moyens correspondants. Il cite, à cet égard, 90 millions d'euros de dépenses pour 50 millions d'euros de recettes affectées. Il estime que ce déséquilibre doit être réexaminé dans le cadre des travaux en cours.

Le député assure que personne ne remet en cause le rôle essentiel de l'ONE. Il plaide pour un Office plus solide et pour un débat apaisé, à l'écart des clichés, compte tenu de l'importance des missions exercées auprès des enfants et des familles. Il appelle à examiner les enjeux et la meilleure affectation possible des deniers publics afin d'atteindre les objectifs partagés par l'ensemble des groupes. En conclusion, il annonce que le groupe MR ne votera pas en faveur de la proposition de résolution.

**Mme Fafchamps (Les Engagés)** souligne que l'ensemble des groupes partage effectivement l'objectif d'un accueil de l'enfance accessible et de qualité, assuré par des professionnels reconnus, sans augmentation de la contribution financière des familles. Elle considère les inquiétudes du secteur comme légitimes et rappelle qu'elles ont été longuement examinées lors des débats du 8 septembre consacrés à la situation de l'ONE. À cette occasion, la ministre a répondu aux questions et pris des engagements clairs : ne pas augmenter la facture des familles, préserver la qualité de l'accueil et concentrer les efforts sur le fonctionnement et la gouvernance de l'ONE plutôt que sur les services aux enfants et aux familles.

L'intervenante conteste toutefois que la proposition de résolution se limite, comme l'affirment ses auteurs, à formaliser ces engagements. Elle estime au contraire que certaines de ses dispositions vont à l'encontre de la démarche annoncée par la ministre, qui entend simplifier les procédures, supprimer les doublons et améliorer l'organisation du travail. Selon sa lecture, le texte interdit toute décision susceptible d'affecter, directement ou indirectement, l'organisation existante et tend ainsi à figer le fonctionnement de l'Office. Mme Fafchamps relève une contradiction entre cette approche et les constats formulés dans les développements de la proposition : pénuries de personnel, fragilité des milieux d'accueil, tensions dans l'accueil extrascolaire et recul de la couverture vaccinale. Elle souligne que les auteurs reconnaissent également la possibilité de gains d'efficacité au sein de l'ONE. Dès lors que les difficultés du système sont admises, elle juge incohérent de s'opposer aux changements permettant d'y répondre.

Elle estime que le *statu quo* ne protège pas les familles et rappelle qu'entre 2019 et la fin de l'année 2025, le nombre de places d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles est passé de près de 47.000 à moins de 45.000, soit une perte d'environ 2.000 places.

Elle invite en outre le groupe socialiste à mieux prendre en considération les difficultés de fonctionnement rapportées par les professionnels. Tout en saluant les missions essentielles de l'ONE et l'engagement remarquable de ses agents, elle considère que défendre l'Office consiste à lui permettre d'évoluer pour mieux accompagner les enfants, les familles et les professionnels, plutôt qu'à préserver à tout prix son organisation actuelle.

L'intervenante relève ensuite que le texte socialiste comporte des demandes qu'elle distingue des engagements pris par la ministre : supprimer la non-indexation, exclure toute économie sur les opérateurs pendant l'ensemble de la législature et tendre vers une norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants. Elle estime que ces revendications du groupe socialiste peuvent faire l'objet d'un débat, mais ne doivent pas être présentées comme des engagements ministériels. Refuser la proposition de résolution ne signifie donc pas, selon elle, s'opposer à la ministre, mais contester l'attribution à celle-ci de positions qu'elle n'a pas exprimées.

Mme Fafchamps critique également la présentation des conséquences de la trajectoire budgétaire. Si celle-ci implique des efforts, elle estime qu'il ne peut en être déduit que la contribution des familles augmentera ou que l'offre diminuera. Elle rappelle que la note interne de l'ONE recensait des pistes et ne constituait pas une décision du gouvernement. Le rôle du parlement consiste, selon elle, à prendre les risques au sérieux et à contrôler les décisions effectivement adoptées, sans présenter les scénarios les plus préoccupants comme des certitudes.

L'intervenante considère par ailleurs que la proposition est déjà dépassée lorsqu'elle évoque un contrat de gestion en cours de négociation. Le conseil d'administration n'ayant pas pu présenter un contrat suffisamment abouti, le gouvernement fixe, conformément au décret, des lignes directrices pour l'ONE jusqu'à la fin de la législature. Elle affirme que celles-ci répondent à plusieurs demandes du groupe socialiste.

Elle précise d'abord que les économies porteront prioritairement sur l'organisation et le fonctionnement internes de l'Office, sans pouvoir remettre en cause les secteurs et les missions prioritaires. Le gouvernement y réaffirme son soutien aux secteurs et la pérennité des moyens qui leur sont consacrés.

Elle souligne ensuite les modalités de concertation prévues. Les lignes directrices seront précisées d'ici la fin de l'année avec les professionnels, les pouvoirs organisateurs, les partenaires sociaux, les représentants des familles et les acteurs de terrain. Chaque année, l'ONE confrontera également ses indicateurs à l'expérience réelle des familles, des professionnels et des opérateurs.

Concernant l'évaluation, Mme Fafchamps indique que l'ONE devra remettre, chaque année et au plus tard le 31 mars, un rapport détaillant les résultats obtenus, les écarts par rapport aux objectifs, l'exécution budgétaire, les difficultés rencontrées sur le terrain et les mesures correctrices. Toute mesure susceptible d'affecter significativement un service rendu aux enfants, aux familles ou aux opérateurs fera en outre l'objet d'une analyse d'impact préalable soumise à l'accord de la ministre. Elle considère dès lors que l'évaluation préalable demandée au point 6 de la proposition de résolution est déjà prévue. Elle défend une démarche de modernisation assortie de garanties, fondée sur la concertation et la transparence.

L'intervenante reproche également au texte de demander simultanément le maintien de tous les moyens, la compensation de la non-indexation, la création de places, le renforcement de l'extrascolaire et l'amélioration des normes d'encadrement, sans proposer de chiffrage, de calendrier, de priorités ni de financement. Elle estime que la référence à un juste financement au point 8 reste insuffisamment concrète. À l'inverse, elle souligne que le gouvernement a chiffré les moyens destinés aux nouvelles politiques, dans le respect de la trajectoire budgétaire, à 2 millions d'euros en 2027, 7 millions d'euros en 2028 et 12 millions d'euros en 2029.

Mme Fafchamps énumère ensuite les initiatives engagées. Le projet pilote de mini-accueils est lancé et doit permettre la création prochaine de plus de 300 places. D'autres places sont annoncées d'ici 2028. En collaboration avec la Région wallonne, la rénovation de milieux d'accueil existants doit permettre de préserver 4.500 places. Le plan Équilibre se poursuit, avec un suivi individualisé des projets rencontrant le plus de difficultés. Dans l'Accueil Temps Libre, les 43 équivalents temps plein issus de l'appel à projets sont pérennisés, avec une priorité accordée à l'extrascolaire en cas d'extension. Elle voit dans la création et la préservation de places ainsi que dans l'accompagnement des opérateurs en difficulté des réponses concrètes aux besoins des familles.

En conclusion, Mme Fafchamps assure que son groupe continuera à suivre attentivement le dossier, à demander des éléments précis et à veiller à la préservation des missions de l'ONE et des services aux familles. Elle annonce toutefois qu'il ne peut soutenir une proposition qui, selon elle, attribue à la ministre des engagements

qu'elle n'a pas pris, formule des demandes sans en préciser le financement et fait obstacle aux évolutions nécessaires.

**Mme Pécriaux** remercie l'ensemble de ses collègues pour la richesse des échanges. Elle explique que son groupe, dans son rôle d'opposition, a jugé utile de déposer un texte rappelant ses priorités avant l'examen des dispositions budgétaires. Elle souligne que ces priorités rejoignent celles exprimées par la majorité : poursuivre le travail en faveur de la petite enfance en préservant l'encadrement et en évitant des coupes budgétaires dans le secteur.

L'intervenante précise que son groupe s'interroge principalement sur les modalités concrètes permettant de respecter les engagements annoncés. Si les moyens consacrés à la vaccination et aux équipes SOS Enfants doivent être préservés, elle demande si les économies réalisées sur les frais de fonctionnement de l'ONE suffiront à atteindre les objectifs budgétaires du gouvernement et de la ministre.

Mme Pécriaux évoque notamment la notion de guichet unique, à laquelle Les Engagés ont fait référence la semaine précédente dans le cadre des travaux de la commission chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle précise que son groupe n'y est pas opposé, mais souhaite comprendre comment cette organisation permettrait de dégager des économies. Elle insiste sur la nécessité d'éviter que la création de nouvelles structures entraîne des pertes d'emploi parmi le personnel actuellement chargé des missions de deuxième ligne.

Reprenant les propos de M. Tzanetatos qui considère la démarche comme prématurée, elle explique que son groupe a eu connaissance des préparatifs annoncés, mais attend encore une confirmation de leur concrétisation. L'objectif de la proposition de résolution est précisément d'obtenir, avant l'examen du budget, une confirmation des mesures qui seront effectivement mises en œuvre.

En réponse à Mme Fafchamps, Mme Pécriaux reconnaît que la norme d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants, bien que régulièrement évoquée et discutée, ne constitue pas nécessairement une mesure définitivement arrêtée. Elle précise que son groupe y fait référence en tant qu'objectif vers lequel il souhaite tendre.

En conclusion, l'intervenante réaffirme la volonté du groupe socialiste de porter ces priorités à travers la proposition de résolution et remercie les groupes de l'opposition pour leur soutien.

**Mme De Ré** conteste qu'il appartienne à l'opposition de rassurer la population sur la politique du gouvernement. Elle souligne que l'opposition n'est pas l'agence de communication du gouvernement et que cette responsabilité incombe à la majorité et à la ministre. Elle estime que les actes, davantage que les déclarations, sont de nature à apaiser les inquiétudes. Face à la non-indexation, aux annonces d'économies et aux lignes directrices relayées dans les médias, elle considère que l'opposition remplit son rôle en faisant écho aux préoccupations du secteur. Elle demande, à tout le moins, que les opérateurs bénéficient d'une visibilité budgétaire, indépendamment même d'une ambition de refinancement.

En réponse aux critiques du MR concernant la gestion sous la législature antérieure, l'intervenante rappelle que le précédent gouvernement était présidé par un ministre-président libéral. Elle défend le bilan de son groupe, en citant l'octroi d'un statut salarié aux accueillantes, qui exerçaient auparavant une fonction particulièrement précaire, et la programmation de milliers de places dont l'ouverture se concrétise progressivement. Elle précise que les pertes de places ont principalement concerné les crèches privées à tarif libre et les accueillantes indépendantes, soit les modèles sur lesquels le gouvernement actuel entend, selon elle, désormais s'appuyer. Tout en réaffirmant la nécessité de disposer de toutes les places, elle invite à examiner les modèles ayant le mieux répondu aux besoins.

Mme De Ré conteste également l'affirmation selon laquelle les moyens des équipes SOS Enfants seraient préservés. Elle souligne que la non-indexation les a déjà affectées, alors qu'elles doivent supporter l'augmentation des charges salariales. Elle rappelle leur mission d'accompagnement des enfants victimes de maltraitance et s'interroge sur les solutions laissées à ces équipes pour financer leurs activités. Elle déplore la perspective de devoir recourir à des collectes de fonds ou à des financements extérieurs, notamment auprès de Viva for Life ou de la Loterie nationale, pour compenser l'insuffisance des moyens. Elle estime que les décisions prises créent ainsi des difficultés et des tensions jusque dans les services chargés des enfants maltraités.

Enfin, l'intervenante revient sur l'argument de l'absence d'« argent magique ». Elle considère qu'attendre d'un financement réduit les mêmes résultats qu'auparavant relève précisément d'un tel raisonnement. Elle souligne que les crèches doivent supporter des dépenses concrètes et que leur demander de faire davantage avec moins de moyens constitue une contrainte imposée au secteur depuis le début de la législature.

**M. Bauwens** revient sur les assurances de la majorité concernant la possibilité de réaliser des économies sans diminuer la qualité de l'accueil. Il rappelle que les

mesures adoptées ont déjà fragilisé le secteur. Les témoignages qu'il recueille font état d'un manque de moyens et de personnel, et non de ressources excédentaires. Il comprend dès lors les inquiétudes des professionnels, qu'il décrit comme étant déjà à bout, et dont la proposition de résolution et les interventions de l'opposition relaient les préoccupations. Le député considère que les promesses d'économies sans conséquence restent vagues. Il qualifie de mensongère l'affirmation selon laquelle de nouvelles économies pourraient être réalisées sans affecter le terrain, alors que les mesures antérieures ont, selon lui, déjà produit des effets dommageables. Il regrette l'absence d'engagement visant à compenser ces effets et à rétablir les moyens d'un secteur dont la situation était déjà difficile.

M. Bauwens élargit ensuite son propos aux choix budgétaires défendus par les partis de la majorité aux différents niveaux de pouvoir. Il conteste l'existence d'un accord entre les groupes sur la portée de l'affirmation selon laquelle il n'existe pas d'« argent magique ». Évoquant la manifestation du 9 octobre et les messages portés notamment par les puéricultrices, il oppose les restrictions imposées à l'enfance, à l'enseignement et à la culture à l'augmentation de 28 milliards d'euros du budget de la défense qu'il attribue à la politique menée par le ministre fédéral Theo Francken. Il estime que la distinction entre les compétences fédérales et communautaires n'efface pas la responsabilité politique du MR et des Engagés, présents dans les deux majorités. Il critique les dépenses consacrées aux avions de combat F-35 et aux drones, ainsi que les justifications avancées pour ces acquisitions. Il met notamment en doute la réalité de la menace de drones évoquée et conteste la pertinence de l'achat des F-35 au regard de la taille du territoire belge. L'intervenant considère que ces choix témoignent de la possibilité de mobiliser des moyens lorsque les gouvernements en font une priorité. Il oppose ces dépenses aux difficultés des puéricultrices et reproche au MR et aux Engagés, dont il rappelle le positionnement humaniste, de privilégier les dépenses militaires. Il estime que les débats sur l'absence de moyens tendent à masquer cette réalité et conclut que l'insuffisance des ressources consacrées à la petite enfance relève de choix politiques.

**M. Tzanetatos** remercie Mme Pécriaux pour le caractère constructif de sa réplique. Répondant à M. Bauwens, il critique le recours récurrent du PTB à l'argument des dépenses liées aux F-35, présenté, selon lui, comme une réponse à l'ensemble des difficultés budgétaires. Il rappelle la répartition des compétences entre les différentes composantes de l'Etat fédéral belge.

S'adressant à Mme De Ré, il précise que la majorité ne demande pas à l'opposition de rassurer la population à la place du gouvernement, mais de ne pas

alimenter les peurs en présentant des pistes de réflexion comme des décisions dommageables déjà arrêtées.

M. Tzanetatos conteste également que la présence d'un ministre-président MR sous la précédente législature exonère l'ancienne ministre Ecolo de ses responsabilités. Il estime que celle-ci disposait de moyens pour mettre en œuvre ses politiques et lui reproche de ne pas avoir tenu ses engagements. Il réitère le constat d'une perte de 2.000 places d'accueil et invite Ecolo à assumer un bilan qu'il qualifie de désastreux. Il critique les leçons données aujourd'hui par l'ancienne ministre alors qu'elle n'aurait pas atteint ses objectifs lorsqu'elle exerçait ses responsabilités, malgré des moyens plus importants.

L'intervenant reconnaît le gel de l'indexation des frais de fonctionnement, mais souligne parallèlement les moyens consacrés aux politiques nouvelles, qu'il chiffre à 43 millions d'euros en 2026 et à 57 millions d'euros en 2027. Il considère que ces montants témoignent du soutien du gouvernement à un secteur dont l'importance ne fait aucun doute. Il appelle à mettre fin aux discours qu'il juge démagogiques, à fonder les échanges sur les faits et les chiffres et à poursuivre un débat constructif, dans l'esprit de la réplique de Mme Pécriaux.

**Mme Fafchamps** remercie également Mme Pécriaux pour la franchise et le caractère constructif de sa réplique rappelant que le texte énonce les priorités du groupe socialiste. Elle estime toutefois que cette clarification ne permet pas aux Engagés de soutenir un texte reprenant les priorités d'un autre parti.

L'intervenante critique ensuite la convergence des prises de position du PTB et d'Ecolo. Si elle reconnaît qu'il n'appartient pas à l'opposition de rassurer la population à la place du gouvernement, elle lui reproche d'alimenter les inquiétudes. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles les lignes directrices devraient susciter la peur, dès lors qu'elles organisent, selon elle, une réponse constructive aux difficultés rencontrées.

Elle rappelle que le conseil d'administration de l'ONE n'a pas pu s'accorder sur un contrat de gestion et que le gouvernement prend dès lors ses responsabilités en fixant des orientations pour les prochaines années. Elle souligne que cette démarche prévoit de la concertation, de l'évaluation et des moyens nouveaux. Elle estime qu'il s'agit d'une réponse adaptée au contexte budgétaire actuel.

En réponse au PTB, Mme Fafchamps qualifie de mensongères les affirmations concernant de nouvelles économies, une diminution de la rémunération des puéricultrices ou une augmentation de la facture des familles.

Elle réaffirme que les changements demandés concernent le fonctionnement de l'ONE. Selon elle, les acteurs de terrain et les opérateurs reconnaissent eux-mêmes la nécessité de revoir certains aspects de son organisation. La démarche du gouvernement consiste précisément à demander à l'Office de fonctionner autrement pour répondre à ces difficultés.

## 3 Vote et confiance

La proposition de résolution est rejetée par 7 voix contre 5.

Il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

| | |
|---|---|
| La Rapporteuse, | La Présidente, |
| Mme Marie Jacqmin | Mme Valérie Bluge |